

L'ADMR des Aumont (La référence du service à la personne) est une Association de service à domicile à but non lucratif. Elle intervient dans votre village. Le bureau est basé à Verrières au 39, rue de la République et les horaires des permanences sont les suivants :

Lundi de 13h30 à 17h30  
Jeudi de 9h00 à 12h00

Vous pouvez nous joindre ou laisser un message par téléphone au **03 25 43 90 22** ou par Internet à l'adresse suivante

[admr.aumont@fede10.admr.org](mailto:admr.aumont@fede10.admr.org)

### **SERVICES TOUS PUBLICS**

**Si vous avez besoin d'aide, notre association met à votre disposition, sans condition particulière, les services suivants :**

#### **Ménage - repassage**

Ce service peut être régulier ou ponctuel même si vous n'avez pas de problème de santé et sans condition d'âge.

#### **Jardinage, petits travaux**

Tél : 03 25 43 55 25

#### **Portage des repas**

Tél : 03.25.43.55.25

Responsable : Julien RIBONET

En utilisant tous les services de l'ADMR, vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôts de 50 % des sommes payées dans la limite de la législation en vigueur.

L'ADMR accepte le CESU préfinancé en règlement des prestations.

#### **Accompagnement transport**

Le personnel vous conduit et vous aide pour faire vos courses ou vous accompagne à vos rendez-vous (médecin, kinésithérapeute, ...) et peut vous assister le temps de la consultation.

Etre conduit et accompagné là où vous le souhaitez, vous donne la liberté de mener une vie sociale normale.

#### **Services dédiés aux personnes fragilisées**

Aide aux personnes âgées (aide à la toilette, repas, ménage, entretien du linge, ...)

Aide aux personnes handicapées

Aide aux familles d'un enfant.

Notre personnel suit régulièrement des formations afin de vous assurer un service de qualité et l'une de leur mission est de vous permettre de garder le maximum d'autonomie. Ce sont des personnes de confiance encadrées par les responsables de l'Association.

Nos services fonctionnent 7 jours sur 7. Si votre aide à domicile habituelle est absente, la prestation sera assurée par une remplaçante.

Les personnes retraitées ou handicapées peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle par le Conseil Général (APA, PCH) ou par leur caisse de retraite. Le solde restant à leur charge est également déductible des impôts.

**L'ADMR DES AUMONT recrute , n'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements au : 03 25 43 90 22 ou nous déposer un CV à notre local pendant les permanences.**

